



Montréal, le 20 mai 2025

Commission des relations avec les citoyens
Assemblée nationale du Québec
1045 Rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET: Mémoire de Polytechnique Montréal sur le projet de loi 95, *Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*

Aux membres de la Commission des relations avec les citoyens,

Polytechnique Montréal vous remercie de l'occasion qui lui est offerte de participer à la réflexion sur le projet de loi n°95, *Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. C'est dans cet esprit de collaboration que nous souhaitons porter à votre attention certaines préoccupations relatives aux impacts du projet de loi sur les services de garde en milieu universitaire.

D'emblée, Polytechnique Montréal salue l'intention du gouvernement d'assurer une plus grande équité et mixité sociale dans les services de garde. Notre institution soulève cependant des réserves particulières quant à la modification proposée à l'article 59.7.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, c. S-4.1.1), qui viendrait limiter à 50% de la clientèle totale le nombre de places qui sont prioritaires pour la communauté de Polytechnique Montréal.

CPE Les Petits Génies

Fondé en 1991, le CPE Les Petits Génies, situé à même notre campus, permet de répondre aux besoins spécifiques de sa communauté étudiante et de son personnel. Ce CPE accueille chaque année une soixantaine d'enfants, dont l'admission se fait selon l'ordre de priorisation suivant :

1. Employé.e permanent.e du CPE Les Petits Génies
2. Fratrie d'un enfant fréquentant le CPE
3. Employé.e ou étudiant.e (temps plein/partiel) de Polytechnique Montréal
4. Diplômé.e de Polytechnique Montréal ou résident des codes postaux adjacents au CPE.

Ce partenariat repose sur une mission claire : offrir un soutien direct à la conciliation famille-travail-études, autant pour sa communauté étudiante que pour les membres du personnel. La demande pour la communauté de Polytechnique Montréal est évidente: pour l'automne 2025, 100 % des nouvelles places disponibles qui ne sont pas de la fratrie seront offertes aux membres du personnel ou aux étudiantes et étudiants de notre institution.

Direction générale

Pavillon Principal
Téléphone : 514 340-4943
Télécopieur : 514 340-4600
Courriel : direction.generale@polymtl.ca

Adresse postale

C.P. 6079, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3A7
www.polymtl.ca

Campus de l'Université de Montréal
2900, boul. Édouard-Montpetit
2500, chemin de Polytechnique
Montréal (Québec) Canada H3T 1J4

L'importance de la prise en compte de la réalité universitaire

Nous reconnaissons l'importance de favoriser une plus grande équité dans l'accès aux services de garde à l'échelle du Québec. Toutefois, la disparition envisagée de la priorité accordée aux communautés universitaires soulève des enjeux majeurs pour notre établissement, particulièrement en ce qui concerne :

- La rétention et la réussite des étudiantes et étudiants avec enfants, dont le parcours est déjà ponctué de défis importants liés à la charge familiale, particulièrement considérant les horaires atypiques propres aux activités d'enseignement ;
- Le recrutement de personnel qualifié dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, pour qui la proximité d'un service de garde est un facteur important d'attractivité ;
- L'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les parcours académiques et professionnels.

Le CPE Les Petits Génies est installé dans un bâtiment appartenant à Polytechnique Montréal, et notre institution est conséquemment responsable du maintien des espaces et des infrastructures. Malgré l'indépendance juridique entre notre institution et le CPE, notre établissement contribue activement à ses activités à plusieurs égards : soutien logistique et professionnel, entretien des lieux, services de sécurité, etc. Il nous apparaît raisonnable que notre communauté bénéficie prioritairement des places offertes par le CPE dans ce contexte.

Un service de garde en milieu de travail a pour mission première de répondre aux besoins propres à cet environnement, et la réalité particulière des établissements universitaires n'y échappe pas : horaires atypiques, parcours d'études exigeants et grande mobilité internationale. Ce sont ces particularités que le projet de loi, dans sa version actuelle, ne prend pas suffisamment en compte.

Recommandation

Nous recommandons donc que le projet de loi prévoie une exception explicite pour les CPE situés dans un établissement d'enseignement postsecondaire, afin qu'ils puissent continuer à accorder une priorité d'admission aux enfants d'étudiants et de membres du personnel.

Cette mesure permettrait de concilier les objectifs de mixité sociale avec ceux de persévérance scolaire, d'équité professionnelle et de vitalité scientifique. Elle garantirait également que les ressources mises en place par nos établissements continuent de bénéficier à la population pour laquelle elles ont été conçues.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour plus d'informations :

Équipe des relations institutionnelles, gouvernementales, et engagement avec les communautés

Polytechnique Montréal

relations.gouvernementales@polymtl.ca